

La lettre de l'Etat dans l'ALLIER

DÉCEMBRE 2019-N°30

Édito

L'année 2019 se termine. 2020 s'annonce avec de grands dossiers pour notre département et notamment le chantier de la mise en 2x2 voies de la RCEA. 400 emplois bénéficieront aux habitants du département. Le chantier sera aussi créateur d'emplois indirects en matière de logement, de restauration et de vie quotidienne pour répondre aux besoins du millier de salariés qui travaillera sur le tracé de la future A79.

L'A79 est une opportunité pour le département de l'Allier. Pour faire émerger une stratégie de territoire et aboutir à des propositions concrètes et réalistes, un atelier des territoires a été lancé le 11 décembre dernier à Moulins. Il se déroulera jusqu'en septembre 2021. Ce dispositif national, créé il y a 10 ans, s'est déployé dans 50 territoires. Le projet bourbonnais fait partie des 5 lauréats retenus cette année par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités suite à un appel à manifestation d'intérêt.

Autre moment fort de l'année 2020 : les élections municipales des 15 et 22 mars. Les services de la préfecture travaillent d'ores et déjà aux côtés des communes pour leur organisation.

Je présente à chacune et à chacun mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.



**Marie-Françoise
Lecaillon
Préfète de l'Allier**

À la une

ÉLECTIONS MUNICIPALES

TEMPS FORT DE LA DÉMOCRATIE LOCALE, LES ÉLECTIONS MUNICIPALES SE PRÉPARENT PLUSIEURS MOIS À L'AVANCE. RENDEZ-VOUS AUX URNES LES 15 ET 22 MARS !

Les services de l'Etat et les mairies travaillent en étroite collaboration pour cette organisation, avec un planning précis. Mais qui fait quoi ?

DU CÔTÉ DE LA PRÉFECTURE

Les services de la préfecture travaillent à l'organisation des élections depuis l'été : l'arrêté relatif à l'institution des bureaux de vote a été pris fin août.

En décembre, trois réunions sont organisées à Bellerive, Montluçon et Moulins. Destinées aux secrétaires de mairies et services élections des communes, ces réunions permettent de faire un point sur le calendrier et répondre aux questions des uns et des autres.

Le prochain temps fort sera la réception des candidatures, en préfecture pour les communes de plus de 1 000 habitants et dans les sous-préfectures pour les autres (Vichy ou Montluçon en fonction de l'arrondissement). La préfète prendra également un arrêté fixant le nombre de conseillers municipaux pour chaque commune selon les chiffres du recensement au 1^{er} janvier.

Les services de l'Etat sont aussi aux côtés des mairies pour la gestion du répertoire électoral unique, le jour du scrutin pour répondre à toutes les questions juridiques qui pourraient se poser, et le soir du scrutin pour centraliser les résultats.

Une rubrique dédiée aux élections municipales est disponible sur le site internet de la préfecture [en cliquant ici](#).

DU CÔTÉ DES MAIRIES

Pour les mairies aussi le travail débute plusieurs mois avant l'élection, et tout au long de l'année avec la mise à jour du répertoire électoral unique. Les mairies ont ainsi en charge l'inscription des nouveaux électeurs, les changements de domicile, les radiations... désormais certaines démarches sont aussi possible [en ligne](#).

Le maire a également en charge l'installation des bureaux de vote et des panneaux d'affichage officiels, la tenue des bureaux de vote le jour du scrutin et le dépouillement, ainsi que la remontée des résultats.



En bref

MON COMPTEFORMATION LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR !



LANCEMENT DE MonCompteFormation

L'application mobile MonCompteFormation est un service rapide, universel, sans intermédiaire et centré sur la personne. La France est le premier pays au monde à proposer une application aussi complète et innovante.

Plus de 100 000 sessions de formation sont déjà disponibles sur tout le territoire pour 25 millions de compte déjà chargés, avec un montant moyen de crédit de 1040 euros.

Pour tous les organismes de formation, c'est une opportunité unique de faire connaître leur offre de formation, de former les salariés et les demandeurs d'emplois, et de contribuer ainsi à élever le niveau de compétences et de qualification du pays. Application gratuite disponible sur Appstore et Googleplay.

[Plus d'infos en cliquant ici](#)

À la une

LE PREMIER MINISTRE DÉVOILE LES 460 PREMIÈRES MAISONS FRANCE SERVICES

LE 1^{ER} JANVIER PROCHAIN, LES 460 PREMIÈRES STRUCTURES FRANCE SERVICES VONT OUVRIR POUR FACILITER L'ACCÈS DES HABITANTS AUX SERVICES PUBLICS, EN PARTICULIER DANS LES ZONES RURALES ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.

Pour le département de l'Allier, six sites ont été labellisés : le Montet, Huriel, Marcillat-en-Combraille, Montmarault, Ebreuil, Dompierre-sur-Besbre. La « Bourbon'net », bus numérique du conseil départemental, a également été labellisé.

Piloté par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), ce réseau vise à faciliter l'accès des citoyens à un panier de services publics de proximité. Les usagers pourront effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique et se renseigner auprès d'agents polyvalents, formés de manière pointue et efficace.

UN BOUQUET DE SERVICES DU QUOTIDIEN

Démarches administratives du quotidien, liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, les espaces France Services dispenseront neuf services : ceux du ministère de l'intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source), de la justice (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit), de l'assurance maladie, de l'assurance retraite, des allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste.

Les agents assurant l'accueil et le renseignement dans ces structures sont formés dans le courant du mois de décembre.

UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

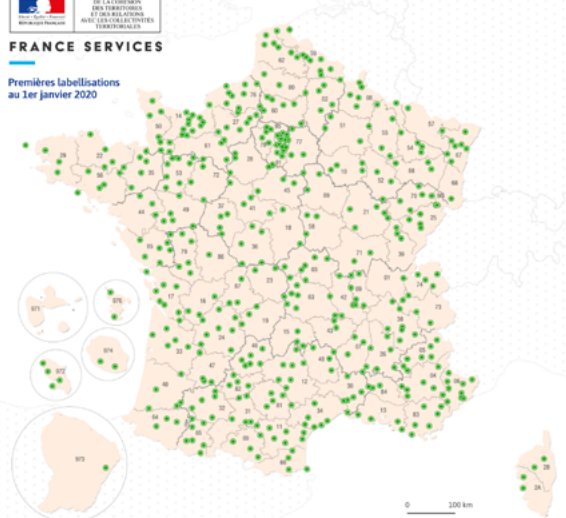
Ce réseau de proximité est appelé à s'étendre considérablement. D'autres structures France Services seront labellisées en 2020 et 2021.

D'ici 2022, chaque citoyen pourra trouver au moins une maison France Services à moins de 30 minutes de son domicile. Des bus France Services seront également mis en place afin d'assurer une présence itinérante dans plusieurs communes ou quartiers non couverts, comme c'est le cas dans l'Allier avec la « Bourbon'net ».

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

FRANCE SERVICES

Premières labellisations
au 1er janvier 2020



[Plus d'infos sur le site internet de la préfecture](#)

Dans l'actualité

MONOXYDE DE CARBONE = DANGER

LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE PEUVENT CONCERNER CHACUN DE NOUS

ADOPTÉZ LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE LES RISQUES !

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

Au niveau collectif : les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles ou religieuses), ou de réunions de famille doivent être tout particulièrement attentifs. Les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes.

ADOPTÉZ LES BONS GESTES

- avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, même quand il fait froid, aérer au moins 10 minutes votre logement ;
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner en intérieur des appareils non destinés à cet usage.

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

UNE BROCHURE POUR INFORMER SUR LES RÉFLEXES QUI PROTÈGENT



Le dépliant [« Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre »](#) présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. [Plus d'infos sur le site de l'Agence régionale de santé](#)

En bref

INFO LOGEMENT INDIGNE

Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement et l'agence nationale pour l'information sur le logement (l'ANIL) mettent en service un numéro d'appel téléphonique « INFO LOGEMENT INDIGNE ». Que vous soyez locataire, victime d'un marchand de sommeil ou que vous ayez connaissance d'une telle situation, contactez le numéro 0806 706 806. Un conseiller de l'agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) sera à votre écoute et vous expliquera les démarches à effectuer.

Pour un locataire, le conseiller apprécie et évalue la nature et l'importance des désordres du logement, en s'appuyant sur une grille d'auto-évaluation. Selon les informations qui lui seront communiquées, il complète cette grille et informe ensuite sur les droits et obligations du locataire. Il vérifie également si le bailleur a déjà été informé des désordres et selon quelles formalités.

Pour un bailleur ou propriétaire occupant, le conseiller l'informe de ses obligations et des aides financières disponibles pour faciliter la réalisation des travaux. Les modalités et conséquences de la conservation de l'allocation de logement sont, le cas échéant, portées à sa connaissance. De même, le conseiller indique les démarches d'information préalables à fournir au locataire avant l'exécution des travaux.

INFO LOGEMENT INDIGNE

☎ 0806 706 806*

* appel non surtaxé

National

CLÔTURE DU GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

LE PREMIER MINISTRE A LANCÉ LE 3 SEPTEMBRE 2019, LE GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, QUI S'EST TRADUIT PAR UNE MOBILISATION À L'ÉCHELLE NATIONALE ET LOCALE. LE PREMIER MINISTRE A PRÉSENTÉ LE 25 NOVEMBRE LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, EN CLÔTURE DE CE GRENELLE.

MISE EN ŒUVRE D'UN PREMIER SOCLE DE MESURES

La mobilisation autour du Grenelle a d'abord permis d'augmenter sensiblement le recours et la notoriété du numéro d'écoute national 3919, dont les moyens ont augmenté. Depuis le Grenelle, il reçoit 600 appels par jour, contre 150 auparavant.

- Ouverture de 1000 nouvelles solutions de logement et d'hébergement, dès janvier 2020
- Finalisation d'une grille unique d'évaluation du danger à destination de toutes les brigades et commissariats pour améliorer les conditions d'accueil des femmes victimes de violences
- Généralisation du bracelet anti-rapprochement adoptée à la quasi-unanimité du Parlement. Dès 2020, 1000 bracelets seront déployés
- Généralisation du dépôt de plainte à l'hôpital
- Déploiement de « chambres de l'urgence » via l'identification de procureurs référents spécialisés dans tous les tribunaux, afin d'assurer des circuits les plus courts possibles pour accélérer le traitement des procédures.



de la
mobilisation
à l'action

ÉLARGISSEMENT AVEC 40 MESURES ORGANISÉES AUTOUR DE 3 AXES

Traiter les violences à la racine, dès le plus jeune âge, en misant sur l'éducation :

- Les enseignants auront une formation obligatoire sur l'égalité entre les filles et les garçons. Chaque établissement devra organiser chaque année un conseil sur l'égalité filles-garçons.
- Dans le cadre du service national universel, un module de formation et de sensibilisation obligatoire sera mis en place.

Garantir le plus haut degré de protection aux victimes et à leurs enfants

- Interdiction des médiations familiales, dans le cas de violences conjugales.
- Proposition de loi dès janvier 2020, entérinant la suspension automatique de l'autorité parentale pour le conjoint meurtrier, et la suppression de l'obligation alimentaire des enfants vis-à-vis de leur père lorsque celui-ci est coupable de féminicide.
- Mieux définir le terme de violences dans notre arsenal juridique : création d'une circonstance aggravante en cas de harcèlement ou de violence ayant conduit à un suicide ou à une tentative de suicide (« suicide forcé ») dans la loi, et de la notion d'emprise conjugale.
- Permettre aux médecins de déroger au secret médical dans les cas d'urgence absolue uniquement, et notamment en cas de risque avéré de renouvellement des violences.
- Confiscation des armes à feu des conjoints violents
- Permettre le suivi et la prise en charge des auteurs des violences
- Réaliser des évaluations médico-psycho-sociales des auteurs de violences dès la phase de l'enquête.
- Lancement d'un appel à projets pour la création de deux centres de prise en charge des hommes violents dans chaque région.

[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

EN CHIFFRES

11 groupes de travail
60 personnes auditionnées
65 propositions restituées

102 événements locaux
4 550 personnes mobilisées
51 comités locaux d'aide aux victimes déployés

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

À L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DES 30 ANS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE S'EST EXPRIMÉ À L'UNESCO SOULIGNANT QUE LE SUJET DOIT MOBILISER TOUTE LA SOCIÉTÉ. ADRIEN TAQUET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN CHARGE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ, A PRÉSENTÉ L'INTÉGRALITÉ DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.

En 2018, plus de 52 000 enfants ont été victimes de violences, mauvais traitements ou abandons. 1 enfant meurt sous les coups de ses parents tous les 5 jours. En ce qui concerne les violences conjugales, dans 93 % des cas, les enfants sont témoins de violences et dans 21,5 % des cas, ils sont eux-mêmes maltraités physiquement. On estime à plus de 130 000 le nombre de filles et 35 000 le nombre de garçons qui, par an, subissent des viols ou des tentatives de viols, en majorité incestueux.

Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants va donc mobiliser l'ensemble du Gouvernement autour d'un objectif : protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire.

LE PLAN PROPOSE 22 MESURES, AUTOUR DE CINQ OBJECTIFS

SENSIBILISER FORMER ET INFORMER

En promouvant par exemple de [l'intervention des associations pendant le temps périscolaire](#) pour renforcer la prévention du harcèlement scolaire et des violences sexuelles.

LIBÉRER LA PAROLE

Favoriser le repérage et les signalements. On sait que bien souvent les enfants maltraités se terrent dans le silence, incapables de révéler les souffrances qu'ils endurent.

- [Les moyens du numéro 119 seront renforcés](#) dans l'objectif d'arriver au zéro appel sans réponse (+400 000€ en 2020)
- Des [équipes pédiatriques référentes dans chaque région](#) seront mises en place pour former, conseiller et soutenir les médecins confrontés à des cas de maltraitance.

MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS AU QUOTIDIEN

• [Un contrôle systématique des antécédents judiciaires des professionnels](#) exerçant une activité au contact habituel des enfants sera garanti. Le Président de la République a annoncé que les peines pour la consultation d'images pédopornographiques seraient portées à cinq ans. Les individus condamnés pour ce délit seront inscrites automatiquement au fichier Fijais (des auteurs d'infractions sexuelles) et interdites de travailler auprès d'enfants. « Les personnes qui dirigent des crèches, des écoles, des clubs de sport, des associations agréées, non seulement pourront mais devront consulter ce fichier quand elles embauchent quelqu'un. » (Emmanuel Macron, UNESCO, 20/11/2019)

• [Plus d'un enfant sur 10 a été exposé à la pornographie avant l'âge de 11 ans](#). Pour lutter contre cette exposition, le Président de la République a donné six mois aux acteurs du numérique pour « mettre en place un contrôle parental par défaut », plutôt qu'une option volontaire comme c'est le cas actuellement. Adrien Taquet lancera des travaux avec ses homologues européens et internationaux « pour aboutir en 2020 à une nouvelle déclaration de politique internationale sur la protection des enfants dans le monde numérique ».

PRÉVENIR LE PASSAGE À L'ACTE ET ÉVITER LA RÉCIDIVE

Un [numéro d'écoute et d'orientation des personnes se signalant comme attirées sexuellement](#) par les enfants pour prévenir le passage à l'acte sera expérimenté.

MIEUX ACCOMPAGNER LES VICTIMES

Avec notamment la [création de nouvelles unités spécialisées](#) dans la prise en charge du psycho-traumatisme afin de renforcer le maillage territorial.

Sur le terrain

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LUTTER CONTRE LES PRATIQUES FRAUDULEUSES

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EST UN PILIER IMPORTANT DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE POUR ENGAGER LE PAYS VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE À L'HORIZON 2050. CHAQUE ANNÉE PLUS D'UN MILLION DE MÉNAGES ENGAGENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE. FACE À CE VOLUME IMPORTANT DE TRAVAUX, IL EST NÉCESSAIRE DE S'ASSURER DE LEUR QUALITÉ, EN EFFECTUANT DES CONTRÔLES RÉGULIERS.

FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



UN RENFORCEMENT DES CONTRÔLES

En 2018, la direction générale de consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) a contrôlé, sur la base de plaintes de consommateurs, 469 établissements. Dans plus de la moitié des cas, une anomalie a été relevée, le plus souvent des pratiques commerciales trompeuses et un non-respect des règles en matière de vente hors établissement commercial ou d'information sur les prix et des conditions de vente.

Ces anomalies ont donné lieu à 234 avertissements, 163 injonctions administratives, 180 procès-verbaux pénaux et 74 procès-verbaux administratifs.

RENFORCER LE LABEL RGE POUR VALORISER LES ENTREPRISES ET ARTISANS DE QUALITÉ

Pour lutter contre ces pratiques frauduleuses, le Gouvernement a décidé de renforcer le label RGE, conditionnant l'accès aux aides nationales. Créé en 2011, ce label est détenu à l'heure actuelle par 57 000 entreprises. Aujourd'hui, la qualité des travaux réalisés par les entreprises labellisées « RGE » est contrôlée tous les 4 ans, sur un chantier choisi par l'entreprise. Il a été décidé que la sélection des chantiers contrôlés serait désormais faite de façon aléatoire. Des contrôles supplémentaires seront automatiquement déclenchés en cas de non-conformité majeure. L'entrée en vigueur de ces évolutions est prévue au premier semestre 2020.

[Plus d'infos en cliquant ici](#)

INFORMER ET SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS

DÉMARCHAGE PAR TÉLÉPHONE OU À DOMICILE

- Être particulièrement vigilant. Les services publics ne démarchent jamais. Aucun opérateur de rénovation énergétique ne peut donc se prévaloir du fait qu'il serait « mandaté » par l'Etat comme c'est parfois le cas.

- Ne pas se précipiter et prendre le temps de comparer le devis avec d'autres offres.

- Ne rien signer le jour même et faire attention à la date du document signé pour pouvoir bénéficier du délai légal de rétractation de 14 jours.

AVANT DE SE LANCER DANS DES TRAVAUX

- Contacter un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 ou sur le site Internet faire.fr en cas de doutes ou de questions.

- Vérifier les qualifications professionnelles (label RGE) de l'entreprise choisie, ainsi que sa fiabilité, en cherchant des informations sur son ancienneté, sa notoriété, etc.

- Examiner la qualité des sites internet ou de la documentation fournie et la lire avec attention préalablement à la signature.

FINANCEMENT DES TRAVAUX PAR UN PRÊT

- Prendre connaissance attentivement de l'exemplaire papier de l'offre de crédit qui doit obligatoirement être remis par l'organisme bancaire.

- Être vigilant en cas de remboursement différé des premières mensualités. De telles modalités peuvent contribuer à augmenter significativement le coût total du prêt.

- Être vigilant à l'attestation de fin de travaux, qui confirme la conformité de la prestation rendue et marque le début des obligations de remboursement.

SI TOUT NE S'EST PAS DÉROULÉ COMME PRÉVU

- Faire une réclamation via le formulaire présent sur le site internet de FAIRE.fr pour des travaux réalisés par une entreprise RGE.

- Saisir le médiateur de la consommation choisi par le professionnel en cas de litige. Ses coordonnées doivent être présentes sur les documents contractuels. La procédure est gratuite.

- Se faire assister par une association agréée de protection des consommateurs en cas de besoin.

- Signaler les manquements d'un professionnel en contactant la DDCSPP du département et assigner le professionnel devant le juge civil pour tout contentieux lié à l'exécution du contrat.

Sur le terrain

EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE SUR LE SITE INDUSTRIEL ADISSÉO

POUR LES INSTALLATIONS CLASSÉES SEVESO SEUIL HAUT, LE PRÉFET A L'OBLIGATION D'ÉLABORER UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI). CELUI-CI A POUR OBJECTIF LA PROTECTION DES POPULATIONS, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET NÉCESSITE DES EXERCICES RÉGULIERS. CONCERNANT LES ENTREPRISES ADISSÉO ET ERASTEEL SITUÉES À COMMENTRY, LE DISPOSITIF ORSEC-PPI EN COURS DE RÉVISION A ÉTÉ TESTÉ LORS D'UN EXERCICE LE MERCREDI 20 NOVEMBRE.

EXPLOITANT ET SERVICES DE L'ÉTAT : QUI FAIT QUOI ?

L'exploitant d'un site industriel Seveso met en place pour son entreprise un plan d'opération interne (POI), exigé par la préfecture. Ce document vise à planifier les différentes mesures d'organisation et de protection lors d'un accident industriel, dans la mesure où son ampleur ne dépasse pas l'enceinte du site industriel.

L'exploitant du site Seveso doit établir ce document en tenant compte de différents scénarios de sinistres possibles auxquels le site pourrait être exposé.

Le plan particulier d'intervention (PPI) est établi par la préfecture. Ce dispositif est une déclinaison du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), c'est en cela qu'il est parfois fait mention de dispositions ORSEC PPI. C'est un plan d'urgence qui vise à mobiliser des acteurs précisément identifiés, dont les services de secours, les collectivités territoriales concernées ou encore des exploitants d'autres sites à risques proches de l'accident. Dès lors qu'un accident est susceptible de dépasser l'enceinte du site industriel, et donc le cadre de déclenchement du POI, l'industriel doit demander le déclenchement du dispositif PPI auprès du Préfet, habilité à le faire.

OBJECTIF DE L'EXERCICE DU 20 NOVEMBRE

L'objectif de ce type d'exercice est de tester en situation

réelle la réaction des différents acteurs concernés par le PPI. Le PPI de site Adisséo-Erasteel étant en cours de révision, cet exercice avait pour finalité d'en éprouver certaines dispositions et ainsi d'ajuster le cas échéant le projet de plan.

Au-delà de cet objectif global, chaque service ou organisme participant à l'exercice a des objectifs propres, lui permettant de vérifier le bon fonctionnement de son organisation interne. Ont participé à l'exercice :

- la gendarmerie nationale
 - la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) chargée de la suivi des sites industriels classés.
 - la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), compte tenu de la présence d'établissements scolaires dans le périmètre du PPI.
 - la direction départementale des territoires (DDT) pour la coordination entre les gestionnaires routiers.
 - le conseil départemental, au titre de gestionnaire des routes, pour mettre à la disposition du matériel nécessaire à la mise en œuvre des points de blocage.
 - les 6 communes faisant partie du périmètre du PPI pour l'activation du plan communal de sauvegarde (PCS).
- Plus d'infos sur les sites internet suivants :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

<https://www.gouvernement.fr/risques/accident-industriel>

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3^e, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte une phase de cohésion, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines et une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

En 2019, 2 000 jeunes ont expérimenté le SNU dans 13 départements. Ces volontaires âgés de 15 à 16 ans ont été retenus parmi 4 000 candidats. C'est un signe que le SNU répond à une attente de la part des jeunes et de leurs familles en quête d'un moment républicain d'engagement et de cohésion.

Le département de l'Allier, comme tous les départements de France, a été sollicité pour cibler un lieu permettant d'accueillir les prochains volontaires en juin 2020.

[Plus d'infos ici](#)



SUR LE TERRAIN

SÉCHERESSE : BILAN DES RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

POUR QU'UN SINISTRÉ SOIT INDEMNISÉ À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE IL FAUT QU'IL AIT PRÉALABLEMENT CONTRACTÉ UNE ASSURANCE ET QUE L'ÉTAT DÉCLARE SA COMMUNE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE.

Ainsi, dès la survenance d'un sinistre, les administrés doivent se manifester auprès du maire de leur commune, afin que la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle soit engagée. Parallèlement il leur est conseillé de faire une déclaration de sinistre à leur assureur.

Le maire constitue un dossier comprenant les coordonnées des sinistrés, et dépose une demande communale de catastrophe naturelle à la préfecture, qui la transmet au ministère de l'intérieur. La demande peut également se faire de manière dématérialisée sur www.interieur.gouv.fr/catnat

Les demandes sont inscrites à l'ordre du jour de l'une des séances régulières de la commission interministérielle chargée de ce sujet, dont les travaux se basent sur le rapport annuel de Météo France.

LA PROCÉDURE D'INDEMNISATION

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les catastrophes naturelles, si le lien de causalité entre les dommages constatés et le phénomène naturel est reconnu par l'assureur.

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours maximum après publication de l'arrêté interministériel pour faire

parvenir à leur compagnie d'assurance un état de leurs pertes (s'ils ne l'ont pas fait dès la survenance du sinistre).

LA SITUATION DANS L'ALLIER

Suite aux sécheresses successives qui ont touché le département, 216* communes ont déposé une demande de reconnaissance l'état de catastrophe naturel pour le retrait et le gonflement des argiles au titre de l'année 2018, 215* ont été retenues.

Pour l'année 2019, 74* communes ont déjà déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**chiffres au 20 décembre 2019*



CHANTIER DE LA RCEA/A79

VOLET RECRUTEMENT : LE PILOTAGE DU DOSSIER CONFIE À LA SOUS-PRÉFÈTE DE MONTLUÇON

En 2020, s'ouvrira entre Sazeret et Digoin, le chantier de la RCEA/A79, long de 90 km, d'une durée de 23,5 mois et d'un montant de 500 millions d'euros. Ce « chantier du siècle » pour le département rassemblera plus de 1 000 personnes au plus fort des travaux.

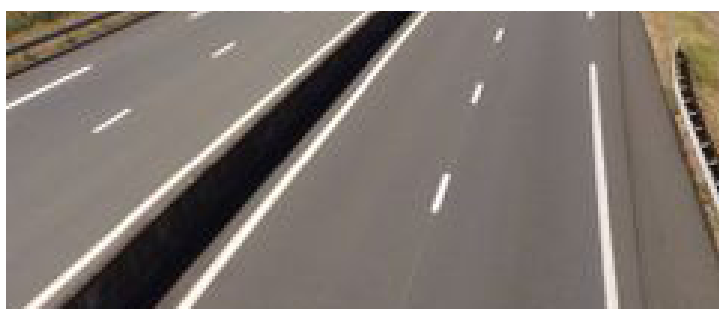
400 emplois seront destinés aux demandeurs d'emploi de l'Allier dont 100 à 200 emplois dans le cadre d'une démarche d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Dans l'intérêt du territoire et de ses demandeurs d'emploi et afin qu'ils bénéficient des retombées de ce chantier, le pilotage et la coordination du recrutement a été confié par la préfète de l'Allier à la sous-préfète de Montluçon. Celle-ci assure sa mission en partenariat avec le concessionnaire et s'appuie sur les deux instances de pilotage que sont le COPIL (plénier ou restreint) et le COMOP (comité opérationnel).

Les représentants de l'Etat (Direccte, préfecture), de Pôle Emploi, du Conseil départemental du Conseil régional,

de la fédération des travaux publics qui constituent le COPIL, se réunissent tous les deux mois afin de prendre connaissance des travaux menés par le COMOP et si nécessaire de prendre les décisions politiques et stratégiques qui s'imposent en termes de communication, de mobilisation des ressources des partenaires sur les thématiques telles que l'hébergement et la mobilité.

En 2019, le COPIL s'est réuni les 20 septembre et 22 novembre. La prochaine réunion se tiendra le 30 janvier 2020.



ECONOMIE

PETITS DÉJEUNERS AVEC LES CHEFS D'ENTREPRISE

CES MOMENTS D'ÉCHANGES PERMETTENT DE CRÉER DES LIENS ENTRE LES PARTICIPANTS, ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE, ET LEUR APPORTER DES INFORMATIONS UTILES.

Au fil de ses visites d'entreprises de l'arrondissement, la sous-préfète de Montluçon a pu constater que leurs dirigeants ne se connaissent que très peu pour diverses raisons liées à l'absence de relations entre leurs sociétés respectives, à l'absence de disponibilité pour participer aux rencontres organisées par les partenaires économiques du territoire (CCI, Centre des jeunes dirigeants, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises...).

Aussi, a-t-elle proposé de formaliser un temps de convivialité et d'information à leur intention en partenariat avec la CCI de l'Allier. Un groupe de travail a été alors constitué d'une dizaine de chefs d'entreprises industrielles (TPE-PME) appartenant majoritairement au secteur de la métallurgie, emblématique de l'arrondissement de Montluçon.

Afin de développer leur connaissance des produits industriels du territoire dans lequel ils évoluent, favoriser les échanges et leur apporter toute information

utile (veille juridique, actualité économique ...) sur des problématiques qu'ils partagent, des intervenants (BPI France, Douanes, services fiscaux, Direccte) viennent à leur rencontre et échangent avec eux sur des thèmes qu'ils ont choisi de traiter.

Ainsi, les thèmes suivants ont été ou vont être abordés :

- Présentation des lois PACTE et ESSOC
- Présentation de l'offre de services de BPI France
- Le Brexit et ses conséquences douanières
- La formation professionnelle : la réforme et l'offre de formation
- La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Ces rencontres prennent la forme de petits-déjeuners qui se tiennent, une à deux fois par trimestre soit en sous-préfecture soit en entreprise, à un horaire suffisamment matinal pour être compatible avec les emplois du temps des participants.

VU SUR LE WEB

#terredejeux2024



**LABEL TERRE DE
JEUX 2024 : LES
500 PREMIERS
LABELLISÉS**

*et parmi eux, deux villes de l'Allier
Couzon et Vichy !*

RETOUR EN IMAGES

LA PRÉFECTURE OUVRE SES PORTES

DURANT CES DERNIERS MOIS, LA PRÉFECTURE A OUVERT SES PORTES À MULTIPLES REPRISSES... L'OCCASION DE FAIRE DÉCOUVRIR L'ARCHITECTURE DES LIEUX ET SURTOUT LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES MISSIONS DE CES DERNIERS

150 CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES

Parce que ce sont les citoyens de demain, les conseillers municipaux jeunes ont été invités à participer à des visites de la préfecture : 12 communes ont manifesté leur intérêt. En tout, ce sont donc 150 enfants et adolescents, accompagnés d'élus ou de parents, qui ont découvert les missions des services de la préfecture : les missions du préfet, les différents services de l'Etat, le rôle du préfet en tant que garant de la sécurité, la relation avec les élus locaux et les aides aux projets...



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

À l'occasion des journées du patrimoine la préfète a ouvert les portes des pièces de réception : salon des cocktails ancien bureau du premier préfet de l'Allier à la Libération, escalier d'honneur menant aux appartements de la préfète, salle à manger de réception et son mobilier du XIX^e siècle, grand salon "Empire" avec son parquet d'époque, cour vitrée et jardins... Deux expositions, costumes de préfets et photos de Moulins à la Libération, étaient également proposées dans la cour vitrée. Une centaine de personnes ont pu profiter des visites guidées sur inscription.



VISITES DE LA CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

À l'invitation d'Hélène Demolombe-Tobie, secrétaire générale de la préfecture, trente chefs d'entreprises adhérent à la confédération des petites et moyennes entreprises de l'Allier (CPME 03) ont été reçus en préfecture pour découvrir les locaux et les missions des différents services de l'État dans le département. Une pensée toute particulière pour Hervé Duboscq, président de la confédération et à l'initiative de cette visite, qui est décédé le 16 décembre dernier.

